



Conciliation et changement de garde

Par **chamallows**, le **07/10/2012** à **15:48**

Bonjour,
en instance de divorce, conciliation fin de mois, j'ai la garde de nos 4 enfants. Le père a obtenu un droit de visite un jour par semaine car son logement actuel ne permet pas d'accueillir les 4 enfants (T1).

Pour des raisons de différences culturelles importantes, les relations avec mes enfants ne cessent de se dégrader, ceci malgré leur jeune âge (3,6;7 et 8 ans); le temps n'apaisera en rien les choses, aussi, après beaucoup de réflexion, j'ai pris la décision de demander à ce que la garde soit accordée au père dès que ce dernier aura trouvé un logement adéquat.

Quelle est la démarche à faire, dois je contacter mon avocat avant la conciliation ou dois je en faire part directement au juge?

Merci pour votre réponse.
Cordialement .

Par **cocotte1003**, le **07/10/2012** à **18:15**

Bonjour, prévenez immédiatement contact avec votre avocat. voyez avec le papa s'il est en accord avec vous et tachez de trouver un arrangement amiable écrit avec lui sur la garde, les visites, les trajets, la pension..., cordialement

Par **chamallows**, le **08/10/2012** à **13:19**

Bonjour, et merci beaucoup pour votre réponse, je dois contacter mon avocat ce jour, en espérant qu'il comprenne cette décision;;;